



Village de Pointe-Fortune

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VAIDREUIL-SOULANGES.
MUNICIPALITÉ DE POINTE-FORTUNE**

Aux contribuables de la susdite municipalité,

AVIS PUBLIC

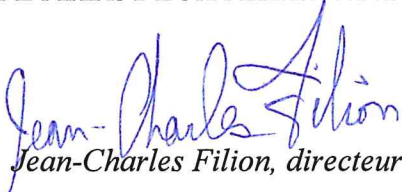
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ QUE :

À la séance extraordinaire du conseil de la municipalité, tenue le 13 octobre 2023, à 19h00 heures, au local ordinaire des séances du conseil, le RÈGLEMENT suivant sera adopté :

Le règlement de contrôle intérimaire numéro 412-2023, découlant du processus de révision du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme

AVIS PUBLIC est en outre donné que ce règlement est actuellement déposé au bureau municipal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, c'est-à-dire, de 9 à 12h. et de 13 à 16h, du lundi au jeudi.

DONNÉ À POINTE-FORTUNE CE NEUVIÈME JOUR DE MARS DEUX MILLE VINT-TROIS.


Jean-Charles Filion, directeur général